

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du 18 novembre 2024**  
**au siège 34 Grand 'Rue à Rombas**

---

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT du mois de NOVEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 novembre 2024.

Présents : Madame LAMARQUE (sauf au point n° DB2024-110) et Messieurs BOLTZ, CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER et SCHWEIZER.

Membre ayant donné procuration : M. ROVIERO à M. FOURNIER

Absentes excusées : Mme VANNI et Mme LAMARQUE (au point n° DB2024-110)

---

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 14 octobre 2024.

**DB 2024-105 - Mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat – Programme d'Intérêt Général « Pacte Territorial France Rénov » 2025-2029 – Convention avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) dénommé « Pacte Territorial France Rénov », pour la période 2025/2029,
- DÉCIDE de passer, à cet effet, une convention avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH),
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document afférent à cette convention.

**DB 2024-106 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 2 139 €, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

**DB 2024-107 - Opération Ravalement de façades – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 2 000 €, dans le cadre de l'Opération ravalement de façades.

**DB 2024-108 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 2 000 €, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique.

**DB 2024-109 - Parc d'Activités Communautaire « Champelle » - Travaux d'extension de l'unité de production de « La Fournée Dorée » - Prise en charge des travaux de raccordement de l'entreprise au réseau d'assainissement collectif du Syndicat « Orne Aval » - Convention**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer une convention avec l'entreprise « La Fournée Dorée », implantée sur le Parc d'Activité Communautaire Champelle à Sainte-Marie-aux-Chênes en vue de déterminer les modalités de prise en charge des travaux de raccordement de l'entreprise au réseau d'assainissement collectif du Syndicat « Orne Aval »,
- DÉCIDE de participer financièrement à ces travaux selon la répartition figurant dans le tableau ci-dessus, soit à hauteur de 179.112,50 € HT, valeur estimative 2023,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention et tout document afférent à cette convention.

**DB 2024-110 - Parc d'activités communautaire Champelle - Acquisition de terrains appartenant à la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes (anciens chemins ruraux)**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles cadastrées sur le ban de Sainte-Marie-aux-Chênes, section 34 parcelles 390 et 391, d'une contenance respective de 12a16 et 4a67, appartenant à la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes,
- FIXE le prix d'acquisition desdites parcelles à 16 830 €, soit 10 €/m<sup>2</sup>,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à l'acquisition de ces parcelles.

**DB 2024-111 - Parc d'Activités Communautaire « Champelle » - Cession de terrain à M. Mehdi SLIMANE**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe quant à la cession d'une emprise foncière de 30 ares issue des terrains situés sur le Parc d'Activités Communautaire « Champelle » à SAINTE-MARIE-AUX-CHENES, cadastrées section 34 n° 363, 364, 366 et 367, au profit de la SCI de M. SLIMANE (en cours de création) ou de toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- DÉCIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 10 € / m<sup>2</sup> HT et de fixer le montant de cette cession au prix bilan de la ZAC, soit 12 € / m<sup>2</sup> HT,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession,
- Et DÉCIDE de mandater un géomètre-expert pour réaliser le document d'arpentage de ces parcelles pour le compte de la SCI de M. SLIMANE.

**DB 2024-112 - Association « Initiative Lorraine Nord » - Convention de partenariat 2025-2027**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser le solde de la participation financière due au titre de l'année 2024 à l'association « Initiative Lorraine Nord », soit 4 000 €,
- DÉCIDE de reconduire l'adhésion de la Communauté de Communes à la plateforme locale « Initiative Lorraine Nord » pour une période de 3 ans (2025-2027),
- DÉCIDE de contribuer au financement des dépenses de fonctionnement de l'association « Initiative Lorraine Nord » à hauteur de 14 000 € par an,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat à passer avec l'association « Initiative Lorraine Nord » pour sa mise en œuvre.

**DB 2024-113 - Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets - Mission d'assistance à la mise en œuvre de la procédure de Délégation de Service Public pour la période 2026-2030 - Attribution**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer au Cabinet « ESPELIA » à Paris (75 009) une mission d'assistance à la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour la gestion du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets, pour la période 2026-2030, pour un montant de 17 900 € H.T.,

- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement de cette mission.

**DB 2024-114 - Promotion de l'offre touristique de la Cité des Loisirs d'Amnéville - Convention de partenariat avec la SPL « Destination Amnéville »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer une convention de partenariat avec la Société Publique Locale « Destination Amnéville-Moselle » ayant pour objet de définir les conditions d'accompagnement de la SPL dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa communication promotionnelle et d'animations sur la Cité des Loisirs d'Amnéville,
- AUTORISE le Président à signer cette convention et tous documents y afférant,
- Et DÉCIDE d'attribuer à la SPL « Destination Amnéville » une participation financière d'un montant de 50 000 € pour la mise en œuvre de ce partenariat.

**DB 2024-115 - Filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) - Déchets d'éléments d'ameublement – Contrat à passer avec l'éco-organisme agréé « VALDELIA »**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un contrat avec l'éco-organisme agréé « VALDELIA » pour la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029,
- Et AUTORISE le Président à signer ce contrat.

**DB 2024-116 - Développement de la pratique cyclable – Schéma directeur cyclable – Approbation et adoption**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur, après avoir pris acte des observations de Monsieur Yves MULLER et après en avoir délibéré, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- APPROUVE et ADOPTE le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, avoir pris en compte les demandes de modifications souhaitées par Monsieur MULLER,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**DB 2024-117 - Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos – Versement de l'aide**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 15 € à un particulier dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos,
- Et DÉCIDE de procéder à son versement.

**DB 2024-118 - Construction d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants à Moyeuve-Grande – Avant-Projet Définitif - Validation**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE l'avant-projet définitif de la construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Moyeuve-Grande, en date du 9 août 2024 dans ses principes techniques,
- VALIDE le montant de l'avant-projet définitif à 2 038 252,00 € HT,
- FIXE le montant des honoraires de l'équipe de Maîtrise d'œuvre sur la base d'un montant des travaux de 2 038 252,00 € HT,
- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

## 7. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

\*\*\*\*\*



Le Président,

Lionel FOURNIER